Débats du Parlement européen sur la coopération politique européenne (18 novembre 1981)

Légende: Interventions de MM. Gaston Thorn, président de la Commission, Willy Brandt et Mariano Rumor au Parlement européen au sujet de la coopération politique européenne.

Source: Journal officiel des Communautés européennes (JOCE). Débats du Parlement européen. 18.11.1981, n° 1-277. [s.l.]. p. 133-137; 139-141.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.
Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.
Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:
http://www.cvce.eu/obj/debats_du_parlement_europeen_sur_la_cooperation_politique_europeenne_18_novembre_1981-fr-3597d843-7181-4a3a-b7d5-3197fe8792e2.html

Date de dernière mise à jour: 18/12/2013

Débats du Parlement européen (18 novembre 1981)

M. Thorn, *président de la Commission*

[...]

Permettez-moi de vous dire que, chaque fois que vous vous adresserez à la Commission – et je réponds là à certains développements de M. Blumenfeld – la Commission voudra prouver qu'elle entend maintenir avec le Parlement la plus étroite collaboration, y compris dans ce domaine – qui n'est pas particulièrement le sien – de la coopération politique, comme nous avons pu en témoigner de façon un peu plus explicite dans le cadre de contacts officieux et au niveau de votre commission politique. Je dirai tout de suite que, pour autant que j'ai pu prendre connaissance du projet de résolution destiné à conclure le présent débat, notre Commission partage entièrement les éléments repris dans ce document.

Je voudrais maintenant faire une déclaration plus générale sur notre rôle dans la coopération politique. Je crois qu'une fois pour toutes, au moment où l'on parle de nouveaux développements de la coopération politique, il faut maintenant préciser les rôles respectifs des uns et des autres, donc celui des ministres des dix États membres et de la Commission, dans l'élaboration des décisions concernant cette coopération. Notre Commission est associée au processus d'élaboration des politiques en la matière, processus qui, pour des raisons évidentes, doit se dérouler en en sauvegardant le caractère confidentiel, et vous n'avez qu'à jeter un coup d'œil sur le texte de Londres, où il est souligné à deux reprises que ces délibérations doivent être confidentielles. Il appartient donc à ceux qui font la politique, à savoir au Conseil de ministres – ces derniers se situant en dehors des traités qui ont institué la Commission – d'annoncer les décisions prises en leur qualité de représentants des dix États membres. Les Traités n'ont pas été changés, et je connais beaucoup de parlementaires participant à ce débat qui seraient les premiers à nous le reprocher si nous donnions la moindre impression que nous participons d'une façon active à l'élaboration de la politique, allant ainsi au-delà des prérogatives que les Traités nous ont accordées. La faculté d'annoncer les décisions politiques, d'en retenir éventuellement certains arguments, de les commenter et de les développer, c'est la politique même, c'est même souvent l'instrument essentiel de la politique... Il appartient donc aux ministres de le faire, et ils nous ont suffisamment rappelé, la dernière fois, que la Commission devrait être particulièrement prudente en la matière. Ce qui est une bonne chose, et c'est la seule chose qui ait changé pour la Commission, c'est que les ministres se sont déclarés depuis quelques semaines d'accord pour associer plus étroitement la Commission, c'est-à-dire pour ne plus lui demander de quitter la salle ou de ne pas participer à telle ou telle réunion, de nous associer de façon plus large afin que cet organe essentiel qu'est la Commission dans notre Communauté soit au courant des discussions politiques et sache quelle est l'orientation suivie par nos dix gouvernements dans des domaines aussi essentiels que l'Est-Ouest, le Moyen-Orient, etc., où la Communauté a aussi un grand rôle à jouer, ne fût-ce que par le canal des programmes d'aide que vous avez tous à examiner.

Je sais seulement qu'hier après-midi, alors que je parlais devant vous du mandat, les ministres de la coopération politique siégeaient pour suivre les développements au Moyen-Orient. Je sais que ces discussions n'ont pas été concluantes et que, la situation étant en grande mouvance en ce moment, il n'appartient pas à la Commission de se prononcer sur des problèmes de cette nature.

Parlons maintenant de ce qui vous préoccupe : les structures et mécanismes de la coopération politique.

La Commission, je l'ai déjà dit, s'est félicitée des progrès accomplis. Elle espère aujourd'hui que le Rapport de Londres jettera des bases de futures améliorations. A ce sujet, j'aimerais dire aux honorables parlementaires qui se demandent ce qui a été fait, que nous en sommes seulement aux balbutiements. La déclaration de Londres étant très récente, il s'agira de voir à quel niveau et comment elle sera mise en œuvre. Je peux informer le Parlement qu'il y a une semaine, par exemple, la Commission a été admise pour la première fois au Comité politique, ce qui n'était pas le cas auparavant. Le Conseil a donc traduit dans les faits ses promesses d'associer la Commission – fût-ce au niveau des hauts fonctionnaires, où nous ne participions pas jusqu'à présent – non pas pour devenir le onzième membre qui décide de la politique, mais pour devenir, disons le partenaire plus ou moins silencieux, sauf s'il est interrogé, et ce pour être informé et

tenu au courant de la politique suivie.

Il faut préciser – et je le rappellerai une fois pour toutes – que le Rapport de Londres n'a rien changé aux règles de la coopération politique. Cependant, on ne saurait plus ignorer qu'il devient de plus en plus difficile d'établir une nette ligne de démarcation entre les politiques extérieures – Lady Elles l'a rappelé tout à l'heure – qui relèvent des Communautés et celles qui sont suivies dans le cadre de la coopération politique. Le plus souvent elles s'appuient mutuellement, elles influent les unes sur les autres, et ce serait dommage si tel n'était pas le cas, parce que nous ferions alors preuve d'une certaine schizophrénie. Cet état de choses n'a pu être ignoré plus longtemps par les ministres, et c'est la raison pour laquelle, après l'adoption du Rapport de Londres, nous nous trouvons maintenant associés, comme je l'ai déjà dit.

Certains d'entre vous me l'ont déjà demandé : *Quid* de cette organisation de secrétariat ? Je crois que l'honorable M. Blumenfeld est allé un peu loin dans ses espérances – il appartiendra cependant au Conseil de préciser ses vues – mais je serais heureux s'il en était comme il a pensé, à savoir que le secrétariat pourrait permettre une relation plus étroite, plus suivie quant aux informations à donner au Parlement. Ce qui est déjà essentiel, c'est que les ministres ont dit, et l'ont souligné hier encore dans des réunions moins officielles que celle-ci, qu'ils entendaient à l'avenir être plus coopérants avec le Parlement européen. De cela, nous nous félicitons.

Quant à la question qui m'a été posée, à savoir si la Commission serait prête à fournir le secrétariat de la coopération politique, je dois vous mettre en garde, car la Commission est une institution communautaire qui a son rôle propre à jouer dans le jeu communautaire. Il serait dangereux de vouloir, ne fût-ce qu'au niveau de ses fonctionnaires, lui demander d'assumer une fonction de secrétariat pour une instance non communautaire dans laquelle, par définition, elle n'aurait pas le droit de faire des propositions. Tout ceci ne créerait que de la confusion et risquerait de dévaloriser l'ensemble de la Commission aux yeux du Conseil. Je sais que vous ne le souhaitez pas.

En ce qui concerne l'Union européenne, je regrette un peu que ce débat ait eu lieu aujourd'hui en l'absence de MM. Genscher et Colombo, qui viendront demain vous en entretenir. Je crois qu'il ne serait pas décent d'en discuter aujourd'hui, alors qu'ils ont eux-mêmes tenu à ce geste.

Qu'il me soit permis de répondre maintenant aux observations du président Fanti pour dire que la Commission est heureuse de cette initiative, car toute initiative, même si elle n'est pas complète, même si elle n'est pas parfaite, même si elle ne correspond pas aux vues des uns et des autres, montre qu'au niveau de nos gouvernements on essaie d'élargir le débat et d'aller plus loin. Ce que nous regrettons, c'est qu'à ce stade il ne soit pas envisagé d'en faire un traité ou une extension du système de décision communautaire. Nous espérons cependant que toutes ces idées générales, que nous approuvons d'ailleurs, n'en resteront pas au stade des vœux pieux. C'est la raison pour laquelle la Commission a d'ores et déjà donné hier au Conseil l'assurance à MM. les ministres Genscher et Colombo que nous leur offrons notre collaboration pour étudier ces propositions de plus près, les approfondir et les élargir, car tout ne sera pas encore fait. C'est seulement à ce stade qu'il faudra commencer, au niveau communautaire, à examiner ces propositions.

Vous savez très bien, et vous l'avez deviné, où se trouvent les deux grands problèmes.

Les deux grands problèmes, ce sont ceux de savoir si, à travers cet acte européen, nous allons élargir et étendre les procédures communautaires à d'autres domaines ou si, dans d'autres domaines, nous allons introduire le principe de la coopération inter-gouvernementale. Ce sont là des questions essentielles et vous savez très bien quelle est notre position.

Notre position, c'est que, premièrement, le développement des institutions et le développement des politiques doivent progresser parallèlement. Il faudra donc accorder une attention égale aux projets d'actes européens et aux projets de déclaration sur les questions d'intégration économique. Deuxièmement, il convient de rappeler que les institutions de la Communauté sont, pour nous, au cœur de tout progrès vers l'Union européenne.

Il faut donc éviter de créer d'autres organismes en marge de la Communauté, l'adhésion à la Communauté devant être un préalable pour tout État membre qui participe à la coopération intergouvernementale, même dans des domaines situés hors des Traités. Enfin, il est essentiel, à tout moment, d'améliorer le fonctionnement des institutions et de resserrer les liens avec votre Parlement.

Dans le document Genscher, nous pouvons noter avec satisfaction qu'une place plus importante a été accordée au Parlement européen et qu'on parle du renforcement de ses droits de collaboration et de contrôle. Je pense, en accord avec M. Fanti, qu'une grande question reste encore toutefois ouverte : à savoir la définition des tâches du Conseil européen. J'espère que les développements et les explications que MM. les ministres Genscher et Colombo vous donneront demain et qu'ils seront amenés, j'en suis convaincu, à donner également au niveau du Conseil pendant les mois prochains nous permettront d'aller plus loin.

Permettez-moi, en conclusion, ces quelques mots. Hier, une nouvelle phase a été, je l'espère, ouverte. En effet, au niveau d'une séance restreinte, un entretien a eu lieu entre les dix ministres et une représentation du Parlement, en présence de la Commission. Demain, des représentants des gouvernements nationaux viendront vous développer leurs points de vue sur l'Europe. En ces temps très difficiles où nous n'avançons pas assez rapidement, et certainement pas, avec l'efficacité souhaitée, avouons que – que ce soit sur le mandat, que ce soit dans le domaine de l'Union européenne – tout le monde semble se rendre compte qu'on ne pourra faire face aux défis de l'heure en l'absence d'un peu plus d'« européanisme » dans les décisions et d'une volonté d'aller plus loin. J'espère que les uns et les autres, nous nous sentirons encouragés par ce fait.

(Applaudissements)

Le Président. – La parole est au Groupe socialiste.

M. Brandt. – *(DE)* Madame le Président, mes chers collègues, les marchandages sur les quotas et les pourcentages ne dissimulent que trop aisément, à mon avis, la dimension historique du processus de l'Union européenne. Et des accusations faciles servent trop souvent à voiler les carences dont les gouvernements et les administrations se rendent responsables dans leurs rapports avec la Communauté.

Le bon sens voudrait maintenant que l'on élargisse les possibilités de la Communauté, afin de faire face aux répercussions de la crise économique mondiale. Mais notre bilan n'est pas très positif dans ce domaine. Nos prétentions sont souvent devenues si modestes que nous considérons déjà comme un succès le fait que la Communauté survive aux bouleversements auxquels elle est soumise. Aucun Européen raisonnable ne sera bien sûr opposé à une amélioration de la coopération politique entre nos gouvernements et de la coopération entre ceux-ci et les institutions de la Communauté, ni à une imbrication encore plus étroite des activités communautaires et des activités intergouvernementales. Mais je crois aussi que l'expérience a toujours prouvé qu'il n'était pas bon de mettre la charrue devant les bœufs comme le confirment les déclarations que vient de faire le président de la Commission.

Je suis favorable à ce que l'on appelle l'Union politique, si tant est qu'elle mérite cette appellation. Mais je ne suis pas favorable à une nouvelle étiquette si le contenu n'est pas amélioré.

(Applaudissements)

Les fioritures politiques ne pourront jamais dissimuler les faiblesses intrinsèques. C'est ce que le groupe socialiste a exprimé dans sa proposition de résolution.

En d'autres termes, pourquoi être opposé à ce que proposent le ministre allemand des Affaires étrangères et son collègue italien ? Pourquoi, malgré toutes nos désillusions, ne rappellerions nous pas que ce n'est pas sans un certain risque que l'on a fait élire ce Parlement européen au suffrage universel direct ? Élargir ses compétences et son droit d'intervention ne rendrait pas service à tous ceux qui sont rassemblés ici, mais ne ferait que renforcer la crédibilité de ceux qui n'ont autrefois pas trouvé d'autre moyen que les élections directes pour consolider la Communauté.

(Applaudissements)

Peut-être les idées émises par le gouvernement français nous aideront-elles à progresser ; je n'en sais rien à vrai dire, je ne peux que l'espérer. Il y a à peine dix ans, certains d'entre nous avaient déjà étudié la proposition d'une évolution vers une union sociale, du moins dans certains domaines. Les conditions économiques et financières ne se sont pas améliorées depuis lors.

Il est incontestable que nous devrons aborder sous un angle différent les tâches fondamentales de la Communauté, si nous voulons y apporter quelque chose de nouveau ; cela veut dire qu'il faudra restructurer le budget et réformer la politique agricole commune. Il faut faire bouger la Communauté, car dans les années à venir, nos concitoyens la jugeront sur ses efforts et la contribution qu'elle aura pu apporter pour garantir l'emploi et améliorer les structures. C'est de cela aussi que dépendra le poids politique de ce que la Communauté et les politiques harmonisées des pays membres pourront apporter dans la balance.

[…]

M. Rumor,*président de la commission. – (IT)* Madame le Président, Messieurs de la Commission, chers collègues, je remercie le président de la Commission et le commissaire O'Kennedy de la réponse à la question présentée par M. Klepsch au nom du groupe démocrate-chrétien.

I1 s'agit de problèmes dont la nature est, certes, aussi structurelle et opérationnelle, mais dont le contenu est exclusivement politique.

Je dois tout d'abord donner acte du fait que le rapport sur la coopération politique, approuvé le 13 octobre 1981, marque quelques progrès appréciables correspondant à certaines orientations de la résolution élaborée par Lady Elles et approuvée en juillet dernier par la présente Assemblée. Certaines sont d'ailleurs déjà en cours d'application.

Il s'agit naturellement de progrès très mesurés qui, évidemment, ne répondent pleinement ni à la demande du Parlement, ni à la dimension réelle d'une coopération politique qui s'intègre dans le développement de la Communauté en tant qu'élément intrinsèque et solidaire d'elle.

Il convient d'avancer plus rapidement sur cette voie.

Du reste, Madame le Président, les questions posées à la Commission par mon groupe ont-elles un autre sens que celui, justement, d'inciter à un saut de qualité vers l'intégration de la coopération politique dans le processus unificateur de la Communauté, et d'adapter des structures et des orientations à la demande, désormais exigeante, d'une réalité internationale complexe et difficile, qui n'autorise ni réticences ni renvois ?

Le problème qui se pose est donc de donner – et comment – à la Communauté européenne en tant que telle, espace, capacité et vigueur de détermination et d'impulsion, auxquels une grande puissance économique, culturelle et civile, ce qu'elle est, ne peut se soustraire.

J'ai parlé de sens politique de nos questions à la Commission. On peut le définir comme suit :

Premièrement : le groupe qui a posé la question se rend compte que nous sommes entrés dans une phase de l'histoire du monde et de notre histoire communautaire où il est nécessaire – mais surtout juste – que nous soyons toujours, et en temps utile, prêts et convenablement préparés à une initiative européenne influente dans le milieu agité et incertain de la politique mondiale.

Deuxièmement : tout en tenant compte de la nature composite de la Communauté et des préoccupations présentes également dans cette Assemblée sur sa propre compétence, le thème politique de la sécurité s'impose en termes qu'on ne peut proroger.

Si on voulait ignorer que l'aspect politique de la sécurité existe et doit être abordé, nous nous cacherions vraiment la tête dans le sable comme une autruche et la coopération politique finirait par être fuyante et déclamatoire et non pas pressante, réaliste et organiquement constructive.

Troisièmement : nous sommes conscients que la production politique du Parlement, très riche et très rapide, risque de rester à l'état de pétitions de principe si les ministres ne la traduisent pas en attitudes et en initiatives cohérentes. C'est pourquoi, si le rapport Carrington souligne l'importance de l'« association » du Parlement européen à la coopération politique, il ne suffit pas de parler de la possibilité de se référer fréquemment à nos résolutions au cours des délibérations et des déclarations des Dix. I1 faut que l'orientation politique exprimée par le Parlement soit tout au moins prise en considération par les Dix. Nous entendons être exigeants sur ce point.

Ceci nous ramène à l'affirmation initiale, selon laquelle le Parlement demande un rapprochement de plus en plus grand du mécanisme actuel de la coopération politique, qui, de fait intergouvernemental se transformerait en procédure communautaire pour aboutir à une décision commune.

La récupération de l'initiative politique du Parlement et la présence influente de la Commission dans la coopération politique constituent en effet le point fondamental de cette évolution qui unifie la politique générale de la Communauté dans le cadre de l'Union européenne.

Une certaine suspicion, subtile et corrosive, provoquée par quelques intempérances d'hommes politiques, s'installe dans les milieux communautaires.

Ceux qui exaltent la coopération politique ne veulent-ils pas, au contraire, réduire la dimension plus particulièrement institutionnelle et économique du processus évolutif communautaire ?

Il me semble que l'initiative simultanée italienne et allemande d'un « Acte européen » – dont les ministres Genscher et Colombo parleront demain – dans son articulation politique institutionnelle et économique, tend à atténuer cette suspicion.

Si quelqu'un nourrissait véritablement cette tentation, qu'il sache qu'un engagement politique international tel que celui qui est défini dans le rapport d'octobre est inimaginable sans l'ossature robuste d'un organisme institutionnel rénové et d'une politique économique visant une intégration communautaire plus solide.

De même, le contraire est inimaginable, à savoir une dilatation des politiques communautaires sans l'esprit et la dimension d'une grande politique internationale. Nous ne voulons pas fabriquer des monstres : ces deux fausses hypothèses conduiraient ou bien à un grand corps communautaire bien nourri avec un cerveau et une imagination politique engourdis, ou bien un cerveau et une imagination politique inconsistants dans un corps communautaire rachitique et exsangue.

Ce risque est également présent à l'esprit des ministres.

Le même rapport Carrington reconnaît du reste que l'« ultérieure intégration européenne et la préservation et le développement des politiques communautaires sur la base du Traité contribueront positivement à une coordination plus efficace dans le domaine de la politique étrangère et élargiront la gamme des instruments dont disposent les Dix ».

Il est une donnée que nous devons considérer comme sûre : la coopération politique est en même temps l'« épiphanie » nécessaire – passez-moi le terme – de la Communauté au plan international. Mais c'est également le devoir éthique et politique d'une entité de 269 millions de citoyens qui représente la puissance commerciale la plus importante du monde, qui a des liens divers de collaboration, d'échange, d'assistance avec 119 pays du Tiers Monde.

Si c'est-là la dimension réelle et potentielle de notre existence communautaire, alors il faut avancer plus rapidement en direction d'une « politique étrangère commune » authentique et concrète. L'histoire désormais

longue de la Communauté nous a habitués à être réalistes, à ne pas nous laisser prendre par l'excitation, la précipitation, la présomption.

Il faut toutefois être réaliste non seulement dans le sens de la prudence, mais également dans celui de la capacité à saisir les signes des temps : c'est-à-dire à saisir l'attente qui, de partout, pèse sur l'Europe comme sur un pôle d'initiative et d'équilibre.

Il y a des échéances qui n'autorisent ni retards, ni hésitations, ni divisions paralysantes entre les « Dix ».

Les questions présentées par MM. Cohen et consorts, Fanti et consorts, Bangeman et consorts, portant sur les sujets les plus épineux de l'actualité internationale dont l'examen ne peut être ajourné, suffisent du reste pour sentir combien la coopération est confrontée à des problèmes qui ne permettent pas de faire la politique de l'autruche ou celle de la diaspora.

Est-il pensable que l'Europe ne soit pas impliquée à la place qui est la sienne de partenaire ayant la même dignité que l'Occident démocratique – par les problèmes qui touchent la consolidation de la paix et ceux, indissolubles de celui-ci, d'une sécurité équilibrée et garantie au plus bas niveau possible d'armement nucléaire, avec pour objectif optimal, l'option zéro ?

Est-il pensable qu'elle ne soit pas concernée par les problèmes d'une détente réelle et loyale qui doit avoir une dimension globale et qui met donc sur le tapis tous les problèmes soulevés par des politiques de puissance et de violation des droits des peuples, de pratique du terrorisme et de violence internationale ?

Est-il pensable que l'Europe ne soit pas engagée à poursuivre avec courage et sagesse dans la voie prise à Venise sans peur, pour une solution organique en termes de pacification du problème du Moyen-Orient, réelle, durable et juste pour tous ? Est-il pensable qu'elle ne se sente pas impliquée – de par ses racines mêmes et sa conscience chrétienne et humaniste – en tant que protagoniste désirée et attendue du dialogue Nord-Sud, dans la lutte contre la faim, le sous-développement, qui apparaît de plus en plus comme une poudrière d'inquiétude justifiée et de protestation menaçante pour une vie en commun pacifique sur la planète ?

« Impliquée », ai-je dit : mais impliquée tout entière et tout ensemble, parce qu'il serait paralysant et néfaste que l'un ou l'autre de nos pays vive dans l'illusion qu'il est véritablement influent avec une autonomie de comportement.

Personne ne peut croire qu'il semblera plus grand qu'il n'est s'il se hausse sur la pointe des pieds : le temps des vanités nationales est passé ; le protagonisme ne convient pas aux différentes nations européennes ; aujourd'hui, aucun pays ne compte en soi, mais il compte dans la mesure où l'Europe compte.

Oui, la Communauté peut et doit se donner ces objectifs tous azimuts, qui furent le rêve généreux mais solitaire d'un grand de l'Histoire. Hélas ! ce rêve, il l'a vu s'évanouir parce qu'il était réduit aux limites d'un seul et pourtant prestigieux pays.

Nous sommes solidaires de ce qu'admet honnêtement le rapport Carrington, à savoir que « les Dix sont encore loin d'exercer dans le monde un rôle proportionné à leur influence collective » ; en revanche, nous sommes plus sceptiques devant l'affirmation selon laquelle « la Communauté et ses États membres sont toujours considérés par les autres pays comme une force concordante dans les relations internationales ».

Non, nous n'en sommes pas là ; nous n'en sommes pas là parce que le développement communautaire est lent, maladroit et parfois contradictoire ; parce qu'au plan institutionnel, c'est encore la désorganisation et la confusion des pouvoirs qui l'emportent ; parce que la coopération politique n'a pas encore atteint ce stade d'« unité active », qui est la condition qui permet de mettre en œuvre une politique étrangère commune.

Ce n'est qu'en résolvant ces problèmes que l'Europe parviendra à influencer concrètement – comme le rapport le souhaite – les événements et non, comme maintenant, à réagir simplement à ces événements.

Nous croyons, non seulement par esprit corporatif, mais par conviction profonde, que plus le Parlement sera véritablement associé à la coopération politique, plus celle-ci exprimera à la fois l'impulsion intuitive des peuples et des grandes forces politiques dont nous sommes l'expression, ainsi que l'évaluation et l'initiative du Conseil, s'il est vrai que ce dernier se propose, comme il dit, « non de simples attitudes communes, mais des actions communes ».

Madame le Président, Monsieur le Président de la Commission, c'est à vous que nous avons adressé la question non « pour cause », mais pour le sens profond que nous attribuons au fait de vous avoir fait descendre dans l'arène.

L'Acte européen – dont le poids et l'influence sur la voie de l'Union européenne seront exposés et commentés demain – affirme que la Commission est « gardienne des traités et force animatrice du processus d'intégration européenne ».

Vous devez, en effet, être institutionnellement l'expression de la supranationalité communautaire, comme nous représentons la convergence des peuples vers l'unité communautaire.

Il nous appartient, à vous et à nous – au plan de la coopération politique également – d'exprimer la volonté et d'exiger que dans le monde l'Europe parle d'une seule voix : la voix d'une grande civilisation commune, universelle, qui – non entachée d'une histoire sanglante et dramatique désormais passée – peut être déterminante pour le sort pacifique de notre époque merveilleuse et terrible.